Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

ZONE D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE DE QUANTILLY

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom ROUSSEAU Prénom BERNARD

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale COMMUNAUTE DE COMMUNES EN TERRES VIVES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale ROUSSEAU Bernard PRESIDENT

RCS / SIRET 241 800 234 Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
ZAC de QUANTILLY	Surface de boisement à défricher : 8 ha 71 a 90 ca.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'une surface de 8 ha 71 a 90 ca pour la réalisation d'une zone d'activité communautaire. Suite au défrichement des terrains boisés, ces terrains seront dédiés au développement d'activités économiques intégrant des espaces bâtis, des espaces verts, des voiries et des stationnements.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

l'objectif est la création d'une zone d'activité pour accueillir des entreprises.

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase de réalisation

Plusieurs entreprises ont sollicité la Communeas pour s'installer ou s'agrandir.
le projet est conçu en 4 phases.
La première entreprise voudrait s'installer en décembre 2016.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Défrichement en 2015
- Viabilisation de la phase 1 en 2016.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/CE.
Surface à défricher inférieure à 25 ha.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du massif	21 ha 02 a 46 ca.
- Surface boisée au sein de la parcelle et concernée par le défrichement.	8 ha 71 a 90 ca.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques[1]	
Commune de QUANTILLY et de SAINT MARTIN D'AUXIGNY	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___	Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :	
	Point de départ :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée :	Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? /

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Aménagement d'une zone d'activité Communautaire

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche : anciens vergers, perchis de chênaie, charmaie à sous bois pauvre.
Autre zone : taillis essence de feuillus (érables champêtre, érable sycamore, bouleaux ...

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	**Oui**	**Non** X
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet		
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	**Oui**	**Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	X	
en zone de montagne ?	☐	X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	☐
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	X
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	X
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	X
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	X
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	X
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	X
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	X
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	X
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	X
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	X

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? bassin de rétention prévu au projet.	☒	☐
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui **Non** ✓ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui **Non** ✓ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La mesure d'impact ne me semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
–

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à VASSELAY le 27/07/2014

Signature

Bernard ROUSSEAU

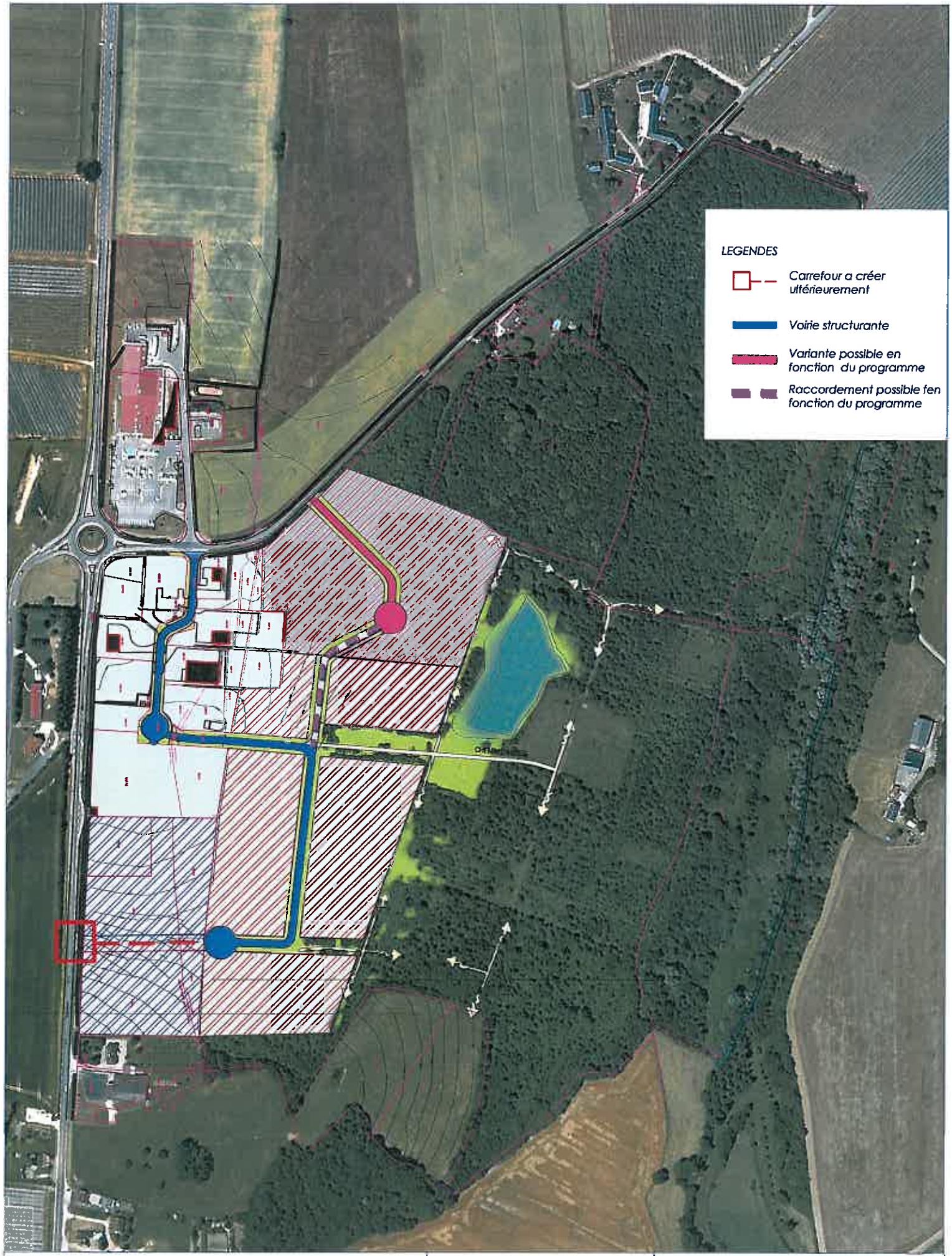

Nord :

Echelle : 0 10 50 100 m

ZONE D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE DE QUANTILLY

Etudes pré-opérationnelles

Mars 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES
EN TERRES VIVES

EMPLACEMENT DES AMÉNAGEMENTS DEVANT ÊTRE REALISES

ZAC DE QUANTILLY

PIECE N°2

Article R.214-32 du Code de l'Environnement

SITES NATURELS SENSIBLES

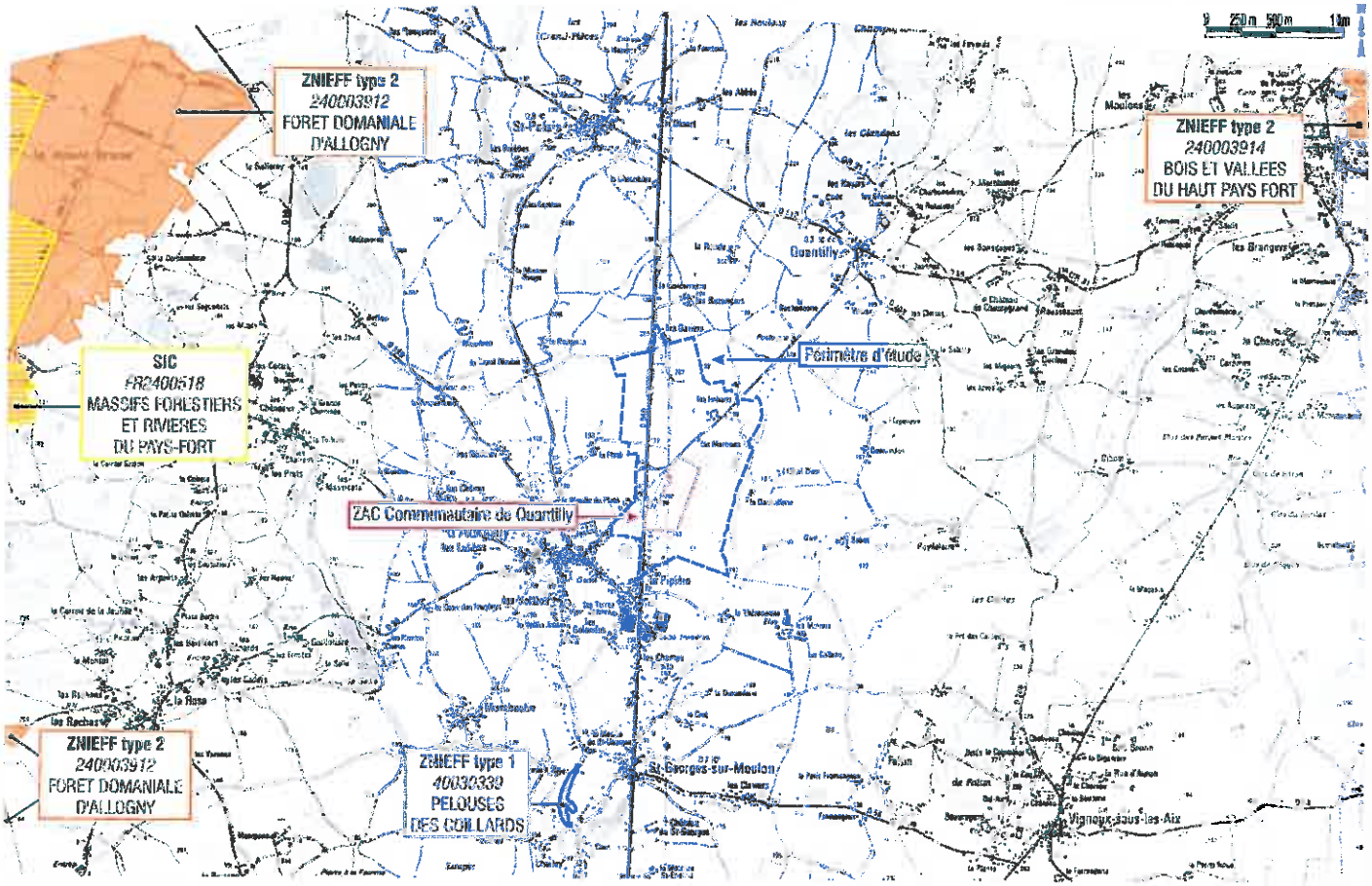

Fond cartographique : IGN
Source : DREAL Centre

THEMA ENVIRONNEMENT

3.4.2 Occupation du sol et végétation

L'analyse environnementale du secteur d'étude a été réalisée à partir de prospections de terrain effectuées aux mois de mars 2009, novembre 2010 et août 2011. Ces investigations se sont attachées à décrire l'environnement naturel et à établir des listes d'espèces de la faune et de la flore présentes sur le secteur d'étude.

Le site est marqué par la dominance de broussailles forestières de repousses relativement denses. Il s'inscrit dans un contexte plus large entre boisement de fond de vallée (vallée de la Viloise) et zones humides associées à l'est, et plateau agricole (cultures et vergers) à l'ouest.

Remarque préalable :

L'ensemble des milieux recensés sur le secteur d'étude sera caractérisé selon le manuel d'interprétation des habitats français CORINE Biotopes[6]. Ce document correspond à une typologie des habitats français servant de base à l'identification sur le terrain des milieux rencontrés.
Les milieux identifiés seront ainsi caractérisés selon un code CORINE Biotopes, suivi de son intitulé, et apparaîtront en gras dans les paragraphes suivants.

Plusieurs milieux ont été observés lors des investigations de terrains (cf. figure page 56). Ils sont résumés dans le tableau suivant :

Milieu	Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes
Milieux aquatiques	Eaux courantes	24
Landes, fruticées et prairies	Prairies humides et mégaphorbiaies	37
	Prairies mésophiles	38
Forêts	Chênaies-charmaies	41.2
	Formations riveraines de Saules Forêts alluviales résiduelles	44.1 91EO
Terres agricoles et paysages artificiels	Grandes cultures	82
	Vergers	83.15
	Bordures de haies	84.2
	Petits bois, bosquets	84.3
	Villes, villages et sites industriels	86
	Terrains en friches	87.1
	Lagunes industrielles et bassins ornementaux	89.3

Tableau 2 : Milieux observés sur le secteur d'étude

Les milieux directement concernés par l'emprise de la ZAC apparaissent en grisés dans le tableau.

Ces milieux ont été inventoriés selon deux descripteurs principaux que sont la flore et la faune et sont décrits dans les paragraphes suivants.

[6] ENGREF, 1997. CORINE Biotopes – version originale – Types d'habitats français. Muséum National d'Histoire Naturelle, Programme LIFE.

OCCUPATION DU SOL

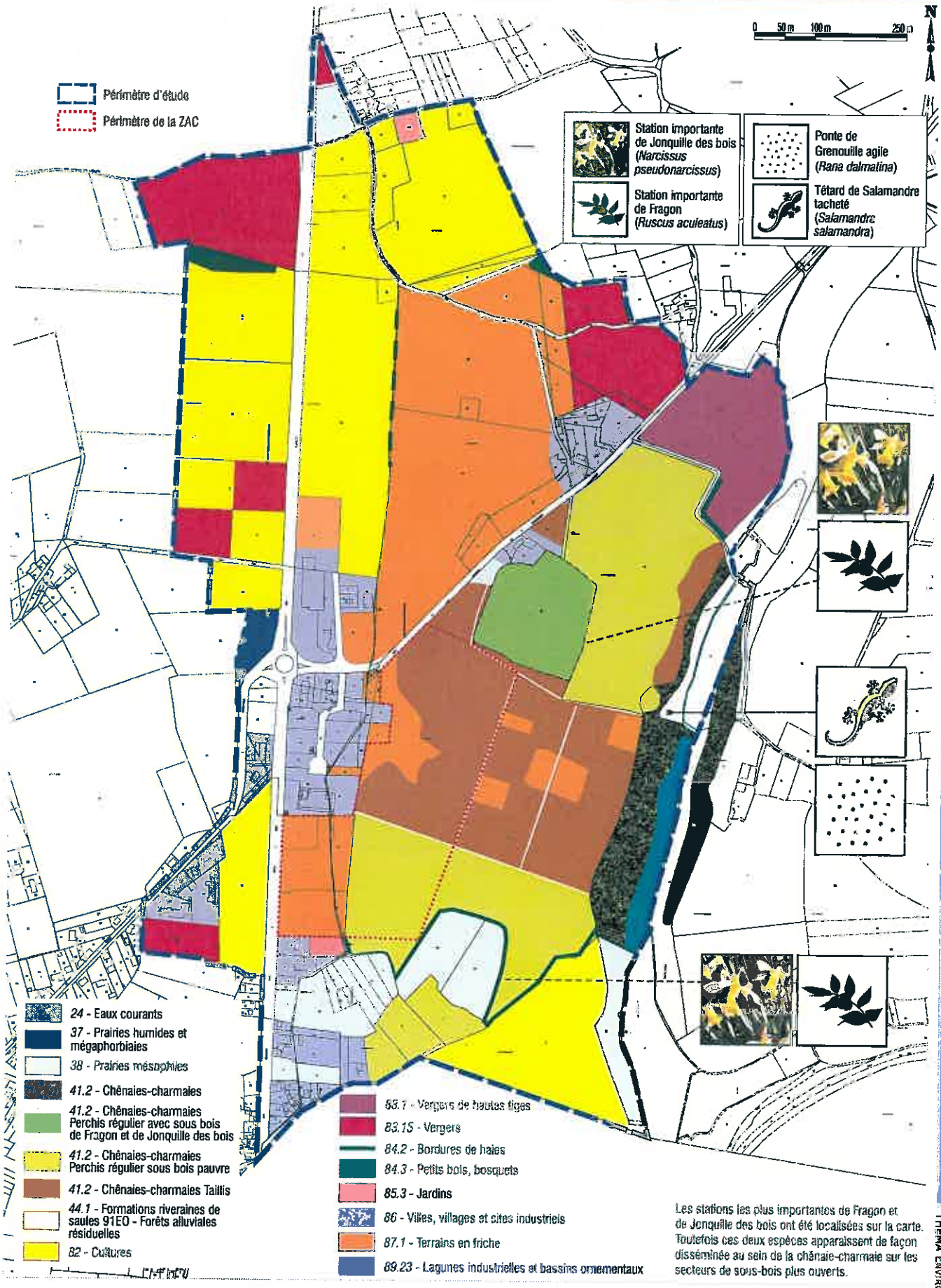

Les stations les plus importantes de Fragon et de Jonquille des bois ont été localisées sur la carte. Toutefois ces deux espèces apparaissent de façon disséminée au sein de la chênaie-charmaie sur les secteurs de sous-bois plus ouverts.

Fond cartographique : Cadastre

THEMA ENVIRONNEMENT

3.4.2.1 La vallée de la Viloise

La Viloise est un cours d'eau (Code Corine biotopes : **24 – Eaux courantes**) présentant un lit d'environ 3 m de large qui sinue en limite est du site d'étude. La lame d'eau, relativement peu profonde, est encombrée d'embacles (branches mortes de la ripisylve). Aucune végétation spécifique ne se développe au sein du cours d'eau.

Ce cours d'eau s'accompagne au sein du périmètre d'étude d'une large frange boisée de Saule blanc et d'Aulne glutineux (Code Corine biotopes : **44.1 – Formations riveraines de saules**). Ce milieu est assimilable à l'habitat d'intérêt communautaire **91EO – Forêts alluviales résiduelles**.

Les espèces présentes dans ce milieu sont les suivantes :

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Aulne glutineux	*Alnus glutinosa (L.) Gaertn.*	Laîche	*Carex sp.*
Coudrier, Noisetier	*Corylus avellana L.*	Renoncule rampante	*Ranunculus repens L.*
Ficaire fausse renoncule	*Ranunculus ficaria L.*	Saule blanc	*Salix alba L.*
Iris faux-acore	*Iris pseudacorus L.*	Scolopendre officinale	*Phyllitis scolopendrium (L.) Newman*
Jonquille des bois	*Narcissus pseudonarcissus L.*		

Par ailleurs, les inondations fréquentes liées au cours d'eau ainsi que les résurgences de nappes forment au sein de cet habitat des points d'eau favorables aux amphibiens (cf. 3.4.3 page 65). Dans ces cuvettes en eau se développe notamment la Glycérie flottante (*Glyceria fuitans*).

Cuvette en eau au sein du boisement alluvial

Le cours d'eau est également accompagné sur un secteur ouvert en rive droite, d'une mégaphorbiaie (Code Corine biotopes : **37 – Prairies humides et mégaphorbiaies**). Cette zone humide alimentée par les débordements du cours d'eau et les résurgences de la nappe est colonisée par les espèces suivantes :

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Epilobe	*Epilobium sp.*
Iris faux-acore	*Iris pseudacorus L.*
Laîche	*Carex sp.*
Populage des marais	*Caltha palustris L.*
Reine des prés	*Filipendula ulmaria (L.) Maxim.*

3.4.2.2 Le coteau boisé

Entre le plateau anthropisé et le fond de vallée de la Viloise, le périmètre d'étude intègre un secteur boisé (Code Corine biotopes : **41.2 – Chênaies-charmaies**) à divers stades de développement. La partie est du boisement sur le secteur le plus penté, présente des sujets de taille et de port remarquable.

Les parties nord et sud du boisement sont constituées d'un perchis régulier de Charme et de Chêne pédonculé avec un sous-bois pauvre en espèces et en couverture du sol.

Le boisement privé adjacent à la parcelle habitée des « Martions » est également constituée d'un perchis de Charme et de Chêne pédonculé, avec toutefois des arbres plus âgés, et présente un sous-bois plus riche avec la présence notamment de la Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*) et du Fragon (*Ruscus aculeatus*) formant de grands tapis.

Le Fragon ou Petit houx (*Ruscus aculeatus*) et la Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*) sont deux espèces réglementées. Elles sont en effet inscrites dans l'arrêté fixant la liste des espèces végétales faisant l'objet d'une réglementation de ramassage, de récolte ou de cession à titre gracieux ou onéreux dans le département du Cher. Par ailleurs, le Fragon est inscrit à l'annexe V[7] de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Jonquille des bois
Narcissus pseudonarcissus

Fragon, Petit houx
Ruscus aculeatus

Ces deux espèces sont également présentes sous les secteurs de perchis mais de façon plus diffuse, plus ponctuelle.

Les espèces présentes dans les secteurs de perchis sont les suivantes

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Charme	*Carpinus betulus L.*	Groseillier à maquereaux	*Ribes uva-crispa L.*
Châtaignier	*Castanea sativa Miller*	If	*Taxus baccata L.*
Chêne pédonculé	*Quercus robur L.*	Jonquille des bois	*Narcissus pseudonarcissus L.*
Fragon, Petit houx	*Ruscus aculeatus L.*	Lierre	*Hedera helix L.*
Gaillet mou	*Galium mollugo L.*	Merisier	*Prunus avium L.*
Gouet d'Italie	*Arum italicum Miller*	Moschatelline	*Adoxa moschatellina L.*
Gouet tacheté	*Arum maculatum L.*	Primevère élevée	*Primula elatior (L.) Hill*

[7] Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

A gauche : perchis régulier sous-bois pauvre

A droite : perchis régulier avec sous-bois de Fragon et de Jonquille des bois

Le reste du boisement est globalement constitué des mêmes espèces, mais le stade de développement moins avancé du boisement et l'absence d'entretien en font un secteur plus dense sous forme de taillis comprenant notamment :

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Aspergette	*Ornithogalum pyrenaicum L.*	Jonc glauque	*Juncus inflexus L.*
Charme	*Carpinus betulus L.*	Jonquille des bois	*Narcissus pseudonarcissus L.*
Chêne pédonculé	*Quercus robur L.*	Lierre	*Hedera helix L.*
Clématite vigne-blanche	*Clematis vitalba L.*	Lierre terrestre	*Glechoma hederacea L.*
Coudrier, Noisetier	*Corylus avellana L.*	Millepertuis hirsute	*Hypericum hirsutum L.*
Erable champêtre	*Acer campestre L.*	Moschatelline	*Adoxa moschatellina L.*
Ficaire fausse renoncule	*Ranunculus ficaria L.*	Orme champêtre	*Ulmus minor Miller*
Fougère mâle	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott*	Primevère élevée	*Primula elatior (L.) Hill*
Fragon, Petit houx	*Ruscus aculeatus L.*	Prunellier	*Prunus spinosa L.*
Fraisier sauvage	*Fragaria vesca L.*	Ronce des bois	*Rubus gr fruticosus L.*
Gaillet croisette	*Cruciata laevipes Opiz*	Sureau noir	*Sambucus nigra L.*
Géranium Herbe-à-Robert	*Geranium robertianum L.*	Torilis du Japon	*Torilis japonica (Houtt.) DC.*
Gouet d'Italie	*Arum italicum Miller*	Tremble	*Populus tremula L.*
Gouet tacheté	*Arum maculatum L.*	Troène	*Ligustrum vulgare L.*
Groseillier à maquereaux	*Ribes uva-crispa L.*		

Le périmètre de la ZAC inclut pour partie le boisement où le développement spontané des ligneux conduit à une formation dense de taillis (accrus). Les espèces composant ce milieu sont les suivantes :

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Erable champêtre	*Acer campestre L.*	Lierre	*Hedera helix L.*
Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus L.*	Noyer commun	*Juglans regia L.*
Cerfeuil sauvage	*Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.*	Troène	*Ligustrum vulgare L.*

Suite du tableau page suivante

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Bouleau verruqueux	*Betula pendula Roth*	Chèvrefeuille des bois	*Lonicera periclymenum L.*
Brachypode des bois	*Brachypodium sylvaticum (Hudson) P. Beauv.*	Pommier sauvage	*Malus sylvestris Miller*
Campanule raiponce	*Campanula rapunculus*	Scolopendre officinale	*Phyllitis scolopendrium (L.) Newman*
Charme	*Carpinus betulus L.*	Tremble	*Populus tremula L.*
Châtaignier	*Castanea sativa Miller*	Primevère élevée	*Primula elatior (L.) Hill*
Clématite vigne-blanche	*Clematis vitalba L.*	Cerisier	*Prunus cerasus L.*
Clinopode commun	*Clinopodium vulgare L.*	Prunellier	*Prunus spinosa L.*
Cornouiller sanguin	*Cornus sanguinea L.*	Chêne pédonculé	*Quercus robur L.*
Coudrier, Noisetier	*Corylus avellana L.*	Ficaire fausse renoncule	*Ranunculus ficaria L.*
Aubépine monogyne	*Crataegus monogyna Jacq.*	Eglantier	*Rosa canina L.*
Gaillet croisette	*Cruciata laevipes Opiz*	Ronce des bois	*Rubus gr fruticosus L.*
Genêt à balais	*Cytisus scoparius (L.) Link*	Fragon, Petit houx	*Ruscus aculeatus L.*
Fougère mâle	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott*	Saule marsault	*Salix caprea L.*
Géranium Herbe-à-Robert	*Geranium robertianum L.*	Saule cendré	*Salix cinerea L.*
Benoîte commune	*Geum urbanum L.*	Sureau noir	*Sambucus nigra L.*
Lierre terrestre	*Glechoma hederacea L.*		

Au sein du boisement, des clairières ont été créées par défrichement. Ces espaces ouverts sont colonisés par un cortège d'espèces opportunistes (**87.1 – Terrains en friche**) au sein duquel se développent des massifs de Ronces :

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Achillée millefeuille	*Achillea millefolium L.*	Millepertuis perforé	*Hypericum perforatum L.*
Aigremoine eupatoire	*Agrimonia eupatoria L.*	Jonc conglomeré	*Juncus conglomeratus L.*
Flouve odorante	*Anthoxanthum odoratum L.*	Jonc	*Juncus sp.*
Aster lancéolé	*Aster lanceolatus Willd.*	Marguerite	*Leucanthemum vulgare Lam.*
Calamagrostide	*Calamagrostis sp.*	Lotier corniculé	*Lotus corniculatus L.*
Erythrée petite centaurée	*Centaurium erythraea Rafn*	Odontite rouge	*Odontites vernus (Bellardi) Dumort.*
Cirse des champs	*Cirsium arvense (L.) Scop.*	Plantain lancéolé	*Plantago lanceolata L.*
Gaillet croisette	*Cruciata laevipes Opiz*	Potentille rampante	*Potentilla reptans L.*
Crételle	*Cynosurus cristatus L.*	Brunelle commune	*Prunella vulgaris L.*
Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata L.*	Chêne pédonculé	*Quercus robur L.*
Carotte	*Daucus carota L.*	Ronce des bois	*Rubus gr fruticosus L.*
Œillet velu, Armoirie	*Dianthus armeria L.*	Oseille	*Rumex sp.*
Cardère	*Dipsacus fullonum L.*	Séneçon jacobée	*Senecio jacobaea L.*
Epilobe à petites fleurs	*Epilobium parviflorum Schreber*	Trèfle douteux	*Trifolium dubium Sm.*
Benoîte commune	*Geum urbanum L.*	Trèfle des prés	*Trifolium pratense L.*
Houlque laineuse	*Holcus lanatus L.*	Trèfle blanc	*Trifolium repens L.*

De même, sur les layons maintenus ouverts par entretien (fauche) se développe une végétation de friche. Il est à noter que sur le layon créé sous la ligne EDF, qui descend vers la vallée de la Viloise, le cortège floristique apparaît relativement hétérogène avec des espèces de milieux relativement secs et des espèces méso-hygrophiles voire hygrophiles. La pédologie et la microtopographie semblent localement favorables à la rétention d'eau de surface favorable aux espèces de milieux frais à humides telles la Pulicaire dysentérique, la Patience conglomérée et les joncs. Les espèces observées dans les layons sont listées dans le tableau page suivante.

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Achillée millefeuille	*Achillea millefolium L.*	Lotier corniculé	*Lotus corniculatus L.*
Aigremoine eupatoire	*Agrimonia eupatoria L.*	Menthe à feuilles rondes	*Mentha suaveolens Ehrh.*
Mouron des champs	*Anagallis arvensis L.*	Odontite rouge	*Odontites vernus (Bellardi) Dumort.*
Aster lancéolé	*Aster lanceolatus Willd.*	Potentille rampante	*Potentilla reptans L.*
Centaurée noire	*Centaurea gr. nigra*	Brunelle commune	*Prunella vulgaris L.*
Centaurée jacée	*Centaurea jacea L.*	Fougère aigle	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn*
Cirse des champs	*Cirsium arvense (L.) Scop.*	Pulicaire dysentérique	*Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.*
Clinopode commun	*Clinopodium vulgare L.*	Patience conglomérée	*Rumex conglomeratus Murray*
Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata L.*	Patience crépue	*Rumex crispus L.*
Gaillet gratteron	*Galium aparine L.*	Oseille sanguine	*Rumex sanguineus L.*
Lierre terrestre	*Glechoma hederacea L.*	Trèfle douteux	*Trifolium dubium Sm.*
Houlque laineuse	*Holcus lanatus L.*	Trèfle des prés	*Trifolium pratense L.*
Millepertuis perforé	*Hypericum perforatum L.*	Grande ortie	*Urtica dioica L.*
Porcelle enracinée	*Hypochaeris radicata L.*	Verveine officinale	*Verbena officinalis L.*
Jonc	*Juncus sp.*	Vesce à épis	*Vicia cracca L.*
Marguerite	*Leucanthemum vulgare Lam.*		

3.4.2.3 Le plateau anthropisé

De façon relativement ponctuelle, le secteur d'étude comporte des espaces prairiaux (Code Corine biotopes : **38 – Prairies mésophiles**) limités à quelques parcelles. Le cortège floristique est dominé dans ce milieu par les graminées et quelques espèces fleuries.

Il est à noter que la prairie mésophile et la frange sud du boisement sont délimitées par une belle haie (Code Corine biotopes : **84.2 – Bordures de haies**) composée de Noisetiers et de Charmes taillés en têtard soulignés par un tapis de Jonquilles.

Les terrains exploités pour la culture sont représentés par de grandes parcelles d'un seul tenant (Code Corine biotopes : **82 – Cultures**) sur lesquels les pratiques agricoles (labours, rotation des cultures...) et l'utilisation de produits phytosanitaires influencent l'expression spontanée de la flore et tendent à réduire la diversité spécifique. Le cortège floristique est représenté par quelques espèces adventices présentes surtout en marge des cultures.

La partie nord du secteur comprend de grandes surfaces de plantations de pommiers (Code Corine biotopes : **83.15 – Vergers**). De même que sur les grandes cultures, les traitements phytosanitaires et l'entretien des parcelles limitent le développement d'un cortège floristique spontané.

Certaines parcelles en déprises ou en raison de l'assolement[8], présentent un faciès de friches post-culturales (Code Corine biotopes : **87.1 – Terrains en friche**) caractérisées notamment par des espèces pionnières et opportunistes. Ces terrains correspondent à l'évolution naturelle des sols après abandon des pratiques culturales sur sol labouré. La partie sud-ouest de la ZAC est occupée par ce type de friche post-culturale. Parmi les plantes, relativement banales, colonisant cet espace délaissé, il est à noter la présence des espèces suivantes :

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Mouron des champs	*Anagallis arvensis L.*
Fromental	*Arrhenatherum elatius (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl*
Armoise commune	*Artemisia vulgaris L.*
Cirse des champs	*Cirsium arvense (L.) Scop.*
Cirse commun	*Cirsium vulgare (Savi) Ten.*
Vergerette du Canada	*Conyza canadensis (L.) Cronq.*
Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata L.*
Carotte	*Daucus carota L.*
Epilobe	*Epilobium sp.*
Géranium mou	*Geranium molle L.*
Millepertuis perforé	*Hypericum perforatum L.*
Laitue scariole	*Lactuca serriola L.*

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Ray-grass à fleurs multiples	*Lolium multiflorum Lam.*
Ray-grass anglais	*Lolium perenne L.*
Matricaire inodore	*Matricaria perforata Mérat*
Mercuriale annuelle	*Mercurialis annua L.*
Picris fausse-vipérine	*Picris echioides L.*
Picris fausse-épervière	*Picris hieracioides L.*
Ronce des bois	*Rubus gr fruticosus L.*
Patience conglomérée	*Rumex conglomeratus Murray*
Oseille sanguine	*Rumex sanguineus L.*
Séneçon commun	*Senecio vulgaris L.*
Tordyle élevé	*Tordylium maximum L.*
Torilis du Japon	*Torilis japonica (Houtt.) DC.*

Le secteur d'étude intègre également des espaces urbains (Code Corine biotopes : **86 – Villes, villages et sites industrielles**) comprenant la trame urbaine de Saint-Martin-d'Auxigny au sud-ouest, la zone d'activité de Saint-Martin-d'Auxigny dans la partie centrale (à l'ouest de la ZAC), ainsi que quelques habitations et exploitations isolées. Le cortège floristique est très peu développé sur ces secteurs et se limite à quelques espèces opportunistes, et aux adventices des jardins au droit des habitations.

[8] Rotation des cultures.

Le site de la ZAC inclut, à l'est de la zone d'activités de Saint-Martin d'Auxigny, un espace non urbanisé sur lequel se développe un cortège opportuniste composé des espèces suivantes et se rattachant au cortège de friche :

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Aigremoine eupatoire	*Agrimonia eupatoria L.*
Canche caryophyllée	*Aira caryophyllea L.*
Fromental, Avoine élevée	*Arrhenatherum elatius (L.) P. Beauv. ex J. & C. Presl*
Armoise commune	*Artemisia vulgaris L.*
Asperge	*Asparagus officinalis L.*
Aster lancéolé	*Aster lanceolatus Willd.*
Calamagrostis commun	*Calamagrostis epigejos (L.) Roth*
Centaurée noire	*Centaurea gr. nigra*
Erythrée petite centaurée	*Centaurium erythraea Rafn*
Cirse des champs	*Cirsium arvense (L.) Scop.*
Cirse commun	*Cirsium vulgare (Savi) Ten.*
Clinopode commun	*Clinopodium vulgare L.*
Vergerette du Canada	*Conyza canadensis (L.) Cronq.*
Aubépine monogyne	*Crataegus monogyna Jacq.*
Dactyle aggloméré	*Dactylis glomerata L.*
Carotte	*Daucus carota L.*
Oeillet velu, Armoirie	*Dianthus armeria L.*
Cardère, Cabaret des oiseaux	*Dipsacus fullonum L.*
Epilobe	*Epilobium sp.*
Gaillet mou	*Galium mollugo L.*

Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Houlque laineuse	*Holcus lanatus L.*
Millepertuis perforé	*Hypericum perforatum L.*
Inule conyze	*Inula conyza DC.*
Jonc conglomeré	*Juncus conglomeratus L.*
Jonc diffus	*Juncus effusus L.*
Lotier corniculé	*Lotus corniculatus L.*
Luzerne lupuline	*Medicago lupulina L.*
Menthe à feuilles rondes	*Mentha suaveolens Ehrh.*
Picris fausse-épervière	*Picris hieracioides L.*
Peuplier	*Populus sp.*
Potentille rampante	*Potentilla reptans L.*
Brunelle commune	*Prunella vulgaris L.*
Prunellier	*Prunus spinosa L.*
Pulicaire dysentérique	*Pulicaria dysenterica (L.) Bernh.*
Ronce des bois	*Rubus gr fruticosus L.*
Petite oseille	*Rumex acetosella L.*
Patience des moines	*Rumex patientia L.*
Séneçon jacobée	*Senecio jacobaea L.*
Fleur de coucou	*Silene flos-cuculi (L.) Clairv.*
Verveine officinale	*Verbena officinalis L.*

Les prospections de terrains ont permis de définir les secteurs à enjeux environnementaux forts : fond de vallée de la Viloise (ripisylve, mégaphorbiaie, résurgences de nappe constituant un lieu de reproduction pour les amphibiens), boisement comportant de vieux sujets, frange bocagère de qualité, perchis à valoriser.

Cette analyse réalisée dès la phase diagnostic a permis sur la base de la carte des enjeux environnementaux présentée ci-contre, d'exclure les secteurs les plus sensibles du projet de ZAC.

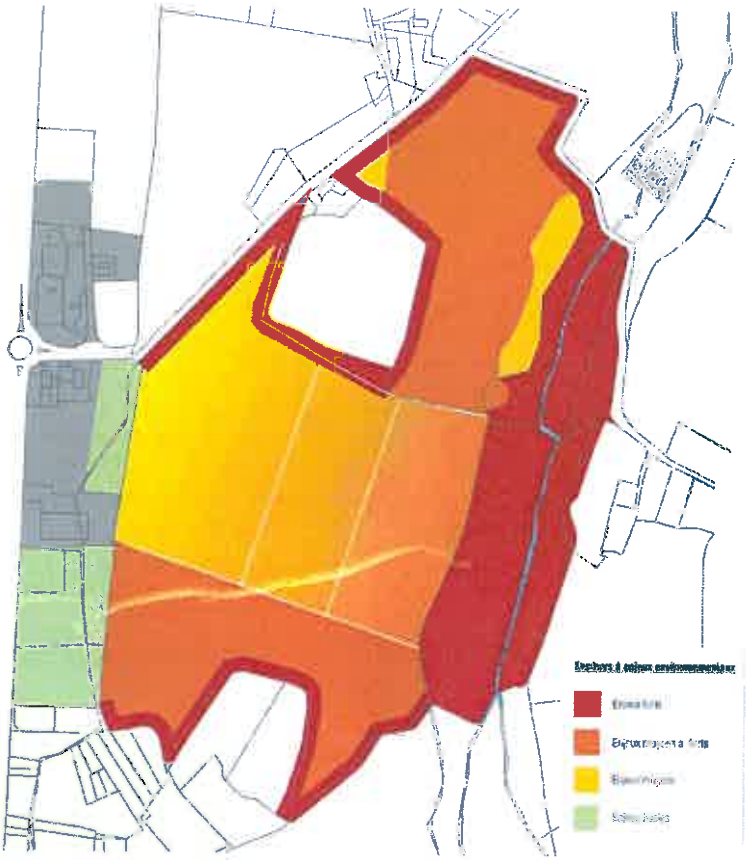

Ainsi, le périmètre de la ZAC englobe une friche post-culturale au sud de la zone d'activités de Saint-Martin-d'Auxigny, un secteur de friche à l'est de la ZA à l'interface du boisement, et une surface limitée du boisement comprenant accrus et perchis avec sous-bois pauvre.

Aucune espèce végétale protégée ou d'intérêt patrimonial n'a été observée sur le site d'étude au cours des investigations de terrain. La Jonquille et le Fragon qui font l'objet d'une réglementation interdisant la commercialisation d'individus sauvage, ne sont pas présents dans le secteur des accrus et très ponctuellement présents dans le secteur de perchis inclus dans le périmètre.

Le site de la ZAC ne présente pas de contraintes fortes vis-à-vis des milieux sensibles de la région, et n'inclut aucun habitat justifiant la désignation d'un zonage d'inventaire ou réglementaire.

3.4.3 Faune

Les espèces animales observées lors des investigations sur le terrain, dans l'emprise de la ZAC et sur les milieux alentours, sont caractéristiques des friches et espaces boisés.

Parmi les espèces fréquentant les milieux qui composent le site de la ZAC et ses abords ont été observés les espèces suivantes :

Milieux	Groupe zoologique	Nom français (nom vernaculaire)	Nom latin
Résurgence de nappe	Amphibiens	Grenouille agile	*Rana dalmatina*
	Amphibien	Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*
Boisement	Mammifères	Chevreuil	*Capreolus capreolus*
	Mammifères	Sanglier	*Sus scrofa*
	Oiseaux	Corneille noire	*Corvus corone*
	Oiseaux	Corbeau freux	*Corvus frugilegus*
	Oiseaux	Geai des chênes	*Garrulus glandarius*
	Oiseaux	Mésange charbonnière	*Parus major*
	Oiseaux	Pic vert	*Picus viridis*
	Oiseaux	Merle noir	*Turdus merula*
	Oiseaux	Grive	*Turdus sp.*
Lisières	Lépidoptères	Citron	*Gonepteryx rhamni*
	Lépidoptères	Paon-du-jour	*Inachis io*
Friche	Coléoptères	Coccinelle à 7 points	*Coccinella semptumpunctata*
	Lépidoptères	Myrtil	*Maniola jurtina*
	Lépidoptères	Amaryllis	*Pyronia tithonus*
	Lépidoptères	Zygène	*Zygaena sp.*
	Orthoptères	Criquet des pâtures	*Chorthippus parallelus*
	Orthoptères	Gomphocère roux	*Gomphocerippus rufus*
	Oiseaux	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*
	Oiseaux	Bergeronnette grise	*Motacilla alba alba*
	Oiseaux	Perdrix grise	*Perdix perdix*

En vert : espèce bénéficiant d'une protection nationale

Tableau 3 : Faune observée dans l'emprise de la ZAC et à proximité

Insectes

Les espèces observées sont peu nombreuses en raison du faible potentiel nectarifère du secteur et se concentrent de ce fait sur les secteurs délaissés (friches et bermes de route) ou sont plus développées les espèces fleuries.

Amphibiens

Les résurgences de nappe observées dans le boisement alluvial constituent un milieu favorable à la reproduction des amphibiens puisqu'elles forment avec le boisement dans lequel elles se trouvent une mosaïque d'habitats et un de leurs compartiments vitaux.

Les prospections ont mis en évidence la reproduction d'au moins deux espèces d'amphibiens dans ces points d'eau : la Grenouille agile et la Salamandre tachetée.

Larve de Salamandre tâchetée
(*Salamandra salamandra*)

Ponte de Grenouille agile
(*Rana dalmatina*)

On rappelle que selon l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire, l'intégralité des espèces d'amphibien est protégée en France.

Aucune espèce d'amphibien, ni aucun milieu favorable à leur reproduction, n'a toutefois été observé au sein du périmètre de la ZAC.

Reptiles

Compte tenu de la discrétion et du comportement de fuite des reptiles, il n'est pas toujours facile d'identifier avec certitude les espèces de ce groupe sans un protocole d'observation spécifique (visites régulières, affût, piégeage...). Des reptiles tels le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) sont toutefois susceptibles d'être présents au niveau des lisières et en frange des secteurs plus ouverts ou de fréquenter l'urbanisation adjacente.

On rappellera que selon l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire, l'intégralité des espèces de reptiles et d'amphibiens est protégée en France.

Mammifères

Les petits mammifères sont probablement représentés au niveau du secteur d'étude (mulots, campagnols, souris, écureuil...). La composition du secteur, couverture de taillis au contact d'espaces boisés en futaie et à proximité de prairies, cultures et vergers, constitue une mosaïque de milieux favorables aux grands mammifères tels que le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), et le Sanglier (*Sus scrofa*).

Oiseaux

Les friches, les fourrés et les boisements constituent un milieu de vie, de reproduction et d'alimentation pour un grand nombre d'espèces plus ou moins commensale[9] de l'homme. La plupart des espèces sont relativement courantes, notamment au sein des espaces urbanisés au sein desquels elles trouvent des sites de reproduction parmi les jardins, les friches et les espaces verts.

[9] Commensalisme : se dit d'espèces animales qui vivent associées à d'autres. On parle de commensalisme lorsqu'une espèce profite de la présence d'une autre pour se protéger, se nourrit ou se déplacer sans nuire à cette dernière.

La Mésange charbonnière (*Parus major*), la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et le Pic vert (*Picus viridis*) bénéficient d'une protection nationale par l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Le site ne présente pas de sensibilité particulière concernant la faune : aucune espèce animale d'intérêt patrimonial n'y a été observée. On note toutefois que le boisement et les accrus constituent des sites de reproduction pour l'avifaune dont certaines espèces sont protégées. Ces espèces sont cependant fréquentes dans le Cher et pour la plupart plus ou moins commensales de l'homme.

Il est à noter que les premières investigations de terrains ont permis de définir les secteurs les plus sensibles pour la faune et de les exclure de l'emprise du projet.

LEGENDE
Périmètre d'étude du projet
Zone d'activité existante
Vents les plus fréquents
Vents les plus fréquents et les plus violents